



N°3282
Entrée le 23.12.2025
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 10.01.2026
LE GOUVERNEMENT Président de la Chambre des Députés
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Claude Wiseler
Ministère de la Justice Luxembourg, le 23.12.2025

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 23 décembre 2025

**Objet : Question parlementaire n° 3282 du 2 décembre 2025 de Monsieur le Député Sven Clement
concernant « Compatibilité entre Luxchat et le mandat européen de "Chatkontroll" ».**

Madame la Ministre,

En date du 2 décembre 2025, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice et de la Ministre de la Digitalisation.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au samedi 10 janvier 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue